

DRÔITS  
SEXUELS

ACCÈS  
AUX  
SOINS

MARIAGE  
FORCE  
DROIT À LA  
SANTÉ  
GROSSESSES  
PREJUGÉS  
AVÈREMENT  
MIGRANTES  
COUPLE

# MON CORPS, MES DROITS

DOSSIER D'EXERCICES 2013

REPRODUCTIFS  
ICI ET  
LÀ BAS  
SEXE

DROIT  
DES SOLAUTES

VIOLENCES  
SEXUELLES  
DISCRIMINATION  
AVOIR UN ENFANT  
GENRE  
ÉDUCATION

AMNESTY  
INTERNATIONAL



# 1. INTRODUCTION

**En accompagnement du dossier pédagogique et des fiches d'action qu'il contient, Amnesty vous propose ce dossier d'exercices. Il vous permettra d'aborder les différentes thématiques mises en avant dans le dossier de manière ludique et variée.**

**L**es exercices sont divisés en trois catégories, selon qu'ils s'adressent à un public débutant (classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire

principalement), intermédiaire ou avancé. Les premières leçons de chaque niveau vous permettront de débattre des stéréotypes et des préjugés envers les femmes qui existent probablement au sein même de votre classe, afin de les déconstruire. Les leçons suivantes abordent les droits sexuels et reproductifs à l'aide de quiz, de jeux de rôle et d'autres méthodes interactives.

Les exercices proposés sont des suggestions, il convient au professeur de les retra-

vailer et de les adapter à sa classe.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un excellent travail.

**Zoé Spriet,**

*Responsable du secteur jeunes  
d'Amnesty International Belgique  
francophone*

## Table des matières

### INTRODUCTION

#### NIVEAU DÉBUTANT

- ⊙ Leçon n° 1 : **Stéréotypes et préjugés – le test de l'ours**
- ⊙ Leçon n° 2 : **Les droits sexuels et reproductifs, c'est quoi ?**
- ⊙ Leçon n° 3 : **Imagine : le mariage forcé**

#### NIVEAU INTERMÉDIAIRE

- ⊙ Leçon n° 1 : **La ligne blanche des stéréotypes**
- ⊙ Leçon n° 2 : **Sexiste, la pub ?**
- ⊙ Leçon n° 3 : **Mots croisés Mon corps, mes droits**
- ⊙ Leçon n° 4 : **Dans la peau de...**

#### NIVEAU AVANCÉ

- ⊙ Leçon n° 1 : **Les situations symétriques**
- ⊙ Leçon n° 2 : **Chronologie du droit des femmes**
- ⊙ Leçon n° 3 : **Quiz Mon corps, mes droits**
- ⊙ Leçon n° 4 : **Le procès fictif**

### POUR ALLER PLUS LOIN, TOUS NIVEAUX

Concours d'affiches

### DOSSIER D'EXERCICES MON CORPS, MES DROITS

Publication du secteur jeunes d'Amnesty  
International Belgique francophone  
[www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)

9, rue Berckmans  
1060 Bruxelles  
Tel. : 02/543 79 08 – Fax. : 02/537 37 29

[jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)

Éditrice responsable :

**Marie Noël**  
9, rue Berckmans  
1060 Bruxelles

Ce dossier a été réalisé par **Elsa Barbieri,**  
**Aurélien Vanossel et Zoé Spriet.**

# LEÇON N° 1 STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS - LE TEST DE L'OURS

Exercice basé sur le Test de l'ours créé par l'association européenne « Du côté des filles ». Extrait de [www.ducotedesfilles.org](http://www.ducotedesfilles.org)



## Objectifs

- Comprendre la notion de stéréotype lié au sexe et au genre
- Partager les expériences/observations des élèves



## Méthode

Analyse d'image/Réflexion personnelle/Restitution orale



## Matériel

Dessins des ours



## Durée

45'

## ÉTAPE 1 : 10'

Le professeur distribue à chaque élève les trois dessins représentant un ours dans trois situations différentes : un ours avec un tablier, un ours dans un fauteuil et un ours qui lit le journal. Le professeur donne quelques minutes aux élèves pour bien les analyser puis pose deux questions :

- 1) Sur chaque dessin, est-ce que vous voyez une maman ou un papa ours ?
- 2) Quels éléments vous permettent de dire qu'il s'agit d'une maman ou d'un papa ?

Après quelques minutes de réflexion laissées aux élèves, le professeur écoute les réponses.

## ÉTAPE 2 : 20'

Une fois les réponses et justifications écoutées, le professeur pose deux autres questions :

- 3) Que faudrait-il changer ou ajouter sur le dessin identifié comme étant le papa ours pour que ce soit une mère ? Et de la maman ourse pour que ce soit un père ?
- 4) Que font les autres membres de la famille pendant ce temps ? (mère/père et enfants) ?

Le professeur écoute les réponses des élèves et peut rebondir pour expliquer ce qu'est un stéréotype.

Par exemple : si les enfants estiment que l'ours en tablier, « c'est une maman » parce que les mamans font la cuisine, il-elle peut expliquer que les hommes aussi peuvent porter un tablier et faire la cuisine. La cuisine est une activité qui s'apprend, qui n'est pas

« innée ».

Le professeur peut également demander aux élèves qui fait la cuisine/le bricolage/le ménage/s'occupe des enfants chez eux, etc., et comparer les situations entre les élèves.

## ÉTAPE 3 : 15'

Le professeur conclut en expliquant que les stéréotypes sur les femmes et les hommes sont très fréquents dans la société. Ils ne sont pas toujours « mauvais » et sont parfois nécessaires pour catégoriser les personnes et analyser plus vite le monde. Par exemple, quand on voit quelqu'un en jupe, on associe cela à une femme, cela n'a rien de mal et c'est pratique.

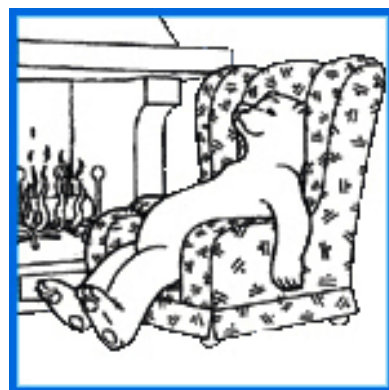
Mais il faut faire attention **aux dérapages de ces stéréotypes vers des discriminations.**

Ils en sont à l'origine. Penser que les femmes font mieux la cuisine que les hommes, c'est un préjugé. Cela peut entraîner l'idée que la femme doit rester à la maison pour s'occuper des tâches ménagères, car elle est plus douée pour cela. Cela l'empêche d'être égale à l'homme, de travailler comme lui, d'avoir des responsabilités dans la société.



### POUR ALLER PLUS LOIN :

le professeur peut expliquer les différents symboles utilisés sur les dessins. Le journal symbolise la participation aux affaires du monde, l'alphabétisation, la culture ; le tablier symbolise les tâches ménagères ; le fauteuil représente les loisirs, la relaxation.



# LEÇON N° 2 LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS, C'EST QUOI ?



**Objectifs**

- Introduire la notion de droits sexuels et reproductifs
- Découvrir les droits bafoués des filles et des femmes
- Découvrir le rôle des États dans la protection de ces droits



**Méthode**

Quiz/Compréhension à la lecture/Association/Texte à trou



**Matériel**

Quiz/Témoignages/Texte à trous



**Durée**

50'

## ÉTAPE 1 : 20'

Les droits sexuels et reproductifs sont apparus progressivement et ont été reconnus par les États dans différents textes. Ce quiz permet d'introduire les droits sexuels et reproductifs en général : quels sont-ils ? Qui peut s'en prévaloir ?

**CONSIGNES : RÉPONDZ AUX QUESTIONS CI-DESSOUS. ATTENTION, PARFOIS, PLUSIEURS RÉPONSES PEUVENT ÊTRE BONNES.**

**1. Les droits sexuels et reproductifs c'est :**

- A. pouvoir choisir avec qui et quand on veut se marier.
- B. choisir si on veut avoir des enfants ou pas, et choisir quand on veut les avoir.
- C. avoir accès à de bons soins de santé lorsqu'on est enceinte.
- D. pouvoir aller à l'école.

**2. Qui a des droits sexuels et reproductifs ?**

- A. Les enfants.
- B. Les adultes.
- C. Les femmes enceintes.

**3. L'information sur la santé fait-elle partie des droits sexuels et reproductifs ?**

- A. Oui, pour connaître ses droits, on a besoin d'être informés.
- B. Non, les droits existent et cela suffit.

**4. Les filles :**

- A. ont plus de risques de subir des discriminations et des violences sexuelles à l'école.
- B. ont toujours les mêmes droits que les garçons.
- C. ont plus facilement accès aux soins de santé.
- D. sont plus malignes que les garçons.

**5. Les textes internationaux protégeant les droits humains interdisent :**

- A. Les mariages forcés.
- B. L'homosexualité.

- C. Les violences envers les filles et les femmes.

**6. Lors d'un mariage forcé :**

- A. on oblige une personne à se marier avec quelqu'un, contre sa volonté.
- B. on se marie par amour.
- C. les parents ne peuvent pas décider qui leur enfant va épouser.

**7. Les femmes défenseuses des droits humains ont plus de chance de subir des violations de leurs droits.**

- A. Vrai
- B. Faux

**8. À ton avis, quelles femmes ont le plus de chance de subir des violences sexuelles ?**

- A. Les femmes homosexuelles.
- B. Les femmes migrantes et réfugiées.

- C. Les femmes chefs d'entreprise.

- D. Les femmes vivant en grande pauvreté.

**9. Les filles :**

- A. sont plus douces que les garçons.
- B. peuvent être présidente d'un pays.
- C. savent mieux faire le ménage que les garçons.
- D. s'occupent mieux des enfants.

**10. Les gouvernements doivent :**

- A. donner accès aux soins de santé à toutes les femmes.
- B. permettre aux femmes d'accoucher sans risques.
- C. ne pas discriminer les femmes par rapport à leur origine.



**RÉPONSES POUR LE PROFESSEUR**

**1 : A, B et C.** Les droits sexuels et reproductifs, c'est d'abord la question du choix de sa sexualité, de sa vie de couple et de famille, de son orientation sexuelle. C'est aussi le droit à la protection contre les violences

sexuelles et à la santé maternelle et reproductive.

**2 : A, B et C.** Tout le monde, homme ou femme, enfant ou adulte, a des droits

sexuels et reproductifs.

**3 : A.** L'information sur les droits sexuels et reproductifs est primordiale si l'on veut que ces droits soient connus de tous et réellement appliqués.

**4 : A.** La violence sexuelle dans le cadre

scolaire est un fléau dans de nombreux pays. Aux États-Unis par exemple, selon une étude d'Amnesty, 83 % des filles (âgées de douze à seize ans environ) scolarisées dans l'enseignement public ont été victimes de harcèlement sexuel, sous une forme ou une autre.

**5 : A et C.** Les droits sexuels et reproductifs ont été reconnus au fil des ans dans différents textes internationaux. Plusieurs pratiques traditionnelles et/ou culturelles néfastes ont donc été interdites, comme les mariages forcés ou les mutilations génitales féminines. Choisir son orientation sexuelle, et donc l'homosexualité, n'est pas interdit par le droit international. Cependant, la

reconnaissance d'un droit de choisir son orientation sexuelle ne fait pas l'unanimité au sein des pays du monde.

**6 : A.** L'un des deux conjoints au moins n'a pas choisi de se marier dans un mariage forcé. Un mariage d'enfant est associé à un mariage forcé, car l'enfant ne peut pas donner de libre consentement. Ce sont le plus souvent les parents qui choisissent avec qui leur enfant va se marier, parfois dès la naissance.

**7 : A.** Les femmes défenseuses sont souvent victimes de violences sexuelles pour les « punir » de leur engagement. Les violences peuvent émaner de l'entourage proche de ces femmes (famille, communauté).

**8 : A, B, D.** Certaines femmes sont plus vulnérables que d'autres, en particulier si elles vivent en situation de pauvreté et d'isolement.

**9 : B.** Les filles ne sont pas plus intelligentes ou plus douces que les garçons, ni naturellement plus douées pour s'occuper des enfants ou des tâches ménagères. Ces sont des préjugés que nous avons depuis notre enfance sur les filles et les garçons.

**10 : A, B et C.** Les gouvernements se sont engagés au travers de nombreux textes internationaux à protéger les droits sexuels et reproductifs des femmes.

## ÉTAPE 2 : 15'

Le professeur distribue les témoignages ci-dessous aux élèves. Pour chaque témoignage, ils doivent retrouver quel droit sexuel et reproductif n'est pas respecté.

| <b>CONSIGNES : RETROUVE QUEL TÉMOIGNAGE ET QUEL DROIT VONT ENSEMBLE.</b><br><b>ATTENTION, PARFOIS, PLUSIEURS RÉPONSES SONT POSSIBLES.</b>  |   |
|--|---|
| TÉMOIGNAGES  | DROITS  |
| <p><b>1.</b> « Mes parents ont arrangé le mariage. Je n'avais pas le choix. Je n'avais même pas le droit d'aller à l'école. Dans les milieux ruraux, les gens pensent : « Ça sert à quoi, une éducation (...), surtout pour les filles ? » Les parents disent toujours : « Personne ne sait quand on va mourir. Nos filles doivent donc se marier jeunes pour nous donner beaucoup d'enfants – des enfants qui pourront s'occuper de nous. « Je devais accepter. » Jamillah, Nigérienne de seize ans, a été forcée de se marier à quatorze ans. <input type="radio"/></p>  | <p><b>A. Droit à la protection contre le harcèlement et les violences sexuelles</b></p> <input type="radio"/> |
| <p><b>2.</b> Kourecha est sage-femme à Ali-Sabieh (Djibouti). Des amies lui demandent parfois d'exciser leur fille. « Je refuse toujours. J'essaye d'expliquer pourquoi. Moi-même, je suis encore habitée par le stress de ma propre excision. Ça revient dans mes rêves. J'avais sept ans. (...) Personne ne m'a dit : « du premier jour jusqu'à l'accouchement, tu ressentiras la douleur, tu auras des brûlures, des déchirures (...). Personne. » (Témoignage rapporté par Céline Gautier et Marie Bryon, www.mafacondedirenon.be). <input type="radio"/></p>  | <p><b>B. Droit à la protection contre le mariage forcé</b></p> <input type="radio"/>                          |
| <p><b>3.</b> Criselda, la femme de Fortunato, un ouvrier du bâtiment de San Juan de Ccarhuacc, ne parle que le Quechua. Ils vivent dans les Andes, dans la région de Huancavellica au Pérou. En 2008, à la suite d'une chute dans les champs, Criselda souffrait de douleurs abdominales et s'est rendue au centre de santé. Son mari travaillait alors à Lima à cause du manque d'emploi dans sa région ; il n'était pas présent pour l'assister. Le médecin ne comprenant pas ce qu'elle disait, il l'a renvoyée chez elle en affirmant que tout allait bien. Elle a pourtant fait une fausse couche deux jours plus tard. <input type="radio"/></p> | <p><b>C. Droit à la protection contre les traitements inhumains et dégradants</b></p> <input type="radio"/>   |
| <p><b>4.</b> L'Ouganda est l'un des pays les plus répressifs à l'égard des homosexuels, hommes et femmes. « Ils m'ont déchiré mes vêtements, ils ont fait des remarques odieuses, ils disaient par exemple que je devais être punie parce que je refusais aux hommes ce qui leur revenait à bon droit (...) » Norah, Ougandaise. <input type="radio"/></p>   | <p><b>D. Droit de choisir son orientation sexuelle</b></p> <input type="radio"/>                              |
| <p><b>5.</b> « Mon professeur l'année dernière me faisait peur, car il insistait pour avoir des relations sexuelles avec lui. Quand je l'ai dit à mes parents, ils n'ont rien fait contre lui. Ils n'en ont même pas parlé au principal. Ils ont peur des professeurs. Ils pensent qu'ils leur sont inférieurs. Maintenant, j'ai peur d'aller à l'école et je rate beaucoup de cours ». Une élève du Bénin (Extrait de Making School Safe for Girls: Combating Gender-Based Violence in Benin de B. Wilde) <input type="radio"/></p>   | <p><b>E. Droit à la santé maternelle</b></p> <input type="radio"/>  |



RÉPONSES POUR LE PROFESSEUR : 1-B/2-A et C /3-E/4-D/5-A

## ÉTAPE 3 : 15'

Le professeur distribue le résumé de la leçon aux élèves. Ils ont dix minutes pour remplir le texte à trous. Si le professeur veut compliquer l'exercice, il ne donnera pas les mots-clés.

| <b>CONSIGNES</b> AS-TU BIEN RETENU LES INFORMATIONS ?<br>REMPLE LE TEXTE À TROUS  | MOTS-CLÉS  |
|---|--|
| <p>Les droits..... et..... sont des droits que les États ont reconnus progressivement. Ils permettent aux ..... et aux ..... d'avoir le droit de..... leur vie de couple et leur sexualité, ainsi que d'être..... contre les violences sexuelles.</p> <p>Pourtant, dans le monde, de nombreuses petites filles sont victimes de..... ou encore de..... à l'école. Certaines femmes risquent plus que les autres de voir leurs droits violés : il s'agit en particulier des femmes....., des..... ou encore des..... des droits humains.</p> <p>Il est très important que les..... fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour ces droits soient respectés.</p> | <ul style="list-style-type: none"><li>- migrantes</li><li>- adultes</li><li>- États</li><li>- reproductifs</li><li>- protégés</li><li>- mariages forcés</li><li>- sexuels</li><li>- indigènes</li><li>- défenseures</li><li>- enfants</li><li>- choisir</li><li>- harcèlement sexuel</li></ul> |



**Objectifs**

- Découvrir les raisons et conséquences du mariage forcé
- Imaginer ce que pourrait être la vie d'une petite fille victime de mariage forcé



**Méthode**

Expression orale/Questionnaire à choix multiple/Analyse/Expression écrite



**Matériel**

Questionnaire à choix multiple/Feuilles/Crayons/Tableau



**Durée** 2 x 50'

## ÉTAPE 1 : 15'

Le professeur pose la question suivante aux élèves et leur demande de répondre à l'oral :  
**Imaginez : vous vous réveillez un matin, et vos parents vous annoncent que vous allez vous marier**

*dans la semaine avec votre cousin éloigné, âgé de quarante ans. Que ressentez-vous ? Que pouvez-vous faire ?*

Après avoir écouté les réactions des élèves, le professeur introduit la thématique en expliquant que certaines petites filles, et aussi

des petits garçons, mais dans une moindre mesure, sont mariés de force dans de nombreux pays. Le mariage d'un enfant (une personne de moins de 18 ans) est considéré comme un mariage forcé, car l'enfant ne peut pas donner de libre consentement.

## ÉTAPE 2 : 15'

Le professeur donne aux élèves une série de raisons qui poussent les parents à marier leurs filles très jeunes. Certaines raisons sont bonnes, d'autres non. Les élèves doivent retrouver les vraies raisons. Le professeur revient sur les différentes raisons qui poussent au mariage forcé.

- **CONSIGNES** PLUSIEURS RAISONS PEUVENT POUSSER LES PARENTS À MARIER LEUR FILLE TRÈS TÔT. COCHE LES BONNES RÉPONSES.

| Les parents peuvent marier leur fille de force car :  | Vrai | Faux |
|---|------|------|
| 1. Marier sa fille avec une personne issue de la même famille ou de la communauté d'origine permet de conserver le patrimoine familial.   |      |      |
| 2. Les filles sont toujours d'accord pour se marier, elles rêvent de porter de belles robes.  |      |      |
| 3. Dans plusieurs pays, les filles ne sont pas les égales des garçons. Elles sont considérées comme étant moins performantes, plus faibles que les garçons. Leur éducation peut être considérée comme du gaspillage. On peut donc les marier très jeunes, cela ne représente pas une grande « perte ». Une fois mariées, beaucoup ne retournent jamais à l'école. |      |      |
| 4. Dans certains pays, on marie les filles de force, car cela a toujours été ainsi. Faire autrement, cela voudrait dire rompre avec sa communauté, ses traditions.  |      |      |
| 5. Pour beaucoup de familles, marier une fille permet d'avoir une bouche en moins à nourrir, car elle part habiter chez son mari ou la famille de son mari.   |      |      |
| 6. Dans certains pays, les familles aiment beaucoup organiser de grandes fêtes. Les parents peuvent vouloir marier leur fille, car c'est l'occasion de faire la fête et d'inviter toute la famille et les amis.   |      |      |
| 7. Certaines familles estiment que marier leur fille est le meilleur moyen de les protéger contre la violence de leur quartier, leur communauté d'origine. On la met en sécurité ailleurs.  |      |      |
| 8. Ce n'est pas grave de marier sa fille, car la plupart du temps, même une fois mariée, elle reste à la maison avec ses parents jusqu'à ses 18 ans.  |      |      |



RÉPONSES POUR LE PROFESSEUR : 1 /3 /4 /5 /7

## ÉTAPE 3 : 20'

Au tableau, le professeur trace deux colonnes. Dans la première, il écrit « **filles** » et dans l'autre, il écrit « **filles mariées** ». Les enfants doivent ensuite placer dans chaque colonne les mots que le professeur énumère (certains mots demandent des explications préalables de la part du professeur).

- École
- Loisirs
- Mortalité maternelle
- Repas avec ses parents
- Cour de récréation
- Lourdes tâches ménagères
- Trahison
- Avoir le choix
- Mauvaise santé
- Violence sexuelle
- Confiance
- Amour
- Sanction
- Pauvreté
- Possibilité d'avoir un bon travail
- Grossesse précoce
- Amis
- Peur
- Maltraitance
- Repos
- Loisirs
- Etc.

Le professeur peut écrire les mots sur des cartons blancs au préalable pour aller plus vite. Il viendra les coller par la suite sur le tableau.

À partir de ce tableau, le professeur demande aux élèves d'imaginer les conséquences d'un mariage forcé. Pour les aider, il peut leur poser les questions suivantes :

- Que va ressentir la petite fille que l'on marie de force ? Va-t-elle en vouloir à ses parents ?
- Dans le temps de la préparation du mariage, comment va-t-elle imaginer sa nouvelle vie ?
- Après le mariage, comment va se passer sa nouvelle vie ? Va-t-elle continuer d'aller à l'école ? Quelles seront ses occupations ?
- Sera-t-elle en bonne santé ?
- Comment peut-elle s'en sortir ?

Le professeur peut s'aider du dossier pédagogique pour expliquer les conséquences du mariage forcé.

## ÉTAPE 4 : 50'

Aux élèves maintenant **d'écrire l'histoire d'une petite fille** de leur âge qui aurait été mariée de force. Ils peuvent choisir un pays et s'inspirer :

- des raisons qui poussent au mariage forcé abordées à l'étape 2 ;
- des conséquences sur la petite fille abordées à l'étape 3.

Pour les inspirer, vous pouvez leur raconter l'histoire de **Nojoud Ali**, une Yéménite mariée de force qui a raconté son mariage et son divorce dans le livre **Moi Nojoud, 10 ans, divorcée** (éditions J'ai Lu). Cela permet de montrer que des solutions sont possibles.



### POUR ALLER PLUS LOIN

Les élèves peuvent mettre en scène les histoires qu'ils ont inventées et présenter les petites saynètes aux autres classes de l'école.



# LEÇON N° 1 LA LIGNE BLANCHE

## DES STÉRÉOTYPES

Cette activité a été créée par « Jeunes et genre » LUCIDE, projet de lutte contre les discriminations en Haute-Normandie porté par l'Association régionale des missions locales, le Rectorat de l'académie de Rouen, le Centre des jeunes dirigeants et entreprises, le MRAP, le journal de l'Écrit Santé, OPCALIA Haute-Normandie et l'Union sociale pour l'habitat ([www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org](http://www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org))



### Objectifs

- Introduire la notion de l'attachement différent des individus aux stéréotypes de sexe
- Faire échanger les participants sur un mode actif, physique
- Amorcer une prise de conscience de l'influence des stéréotypes sur nos jugements d'autrui.



### Méthode

Positionnement spatial en fonction de son opinion/Travail de groupe/Partage d'expériences



### Matériel

Salle dans laquelle on peut se déplacer facilement (enlever ou déplacer les tables)/  
Éventuellement : corde pour diviser la classe en deux



### Durée 50'

## Déroulement

1. Le professeur divise la salle de classe en deux camps à l'aide d'une corde ou d'une ligne imaginaire. Il désigne un côté « **POUR** » et un côté « **CONTRE** » (ou d'accord/pas d'accord).

2. Il formule une affirmation présentant des stéréotypes liés au sexe. Il peut les inventer ou utiliser les affirmations page suivante.

3. Chaque élève prend position d'un côté ou de l'autre de la ligne selon son opinion sur la situation énoncée : d'accord ou pas d'accord.

4. Les élèves dans chaque camp ont trois minutes pour chercher ensemble trois ou quatre arguments pour défendre leur avis.

5. Chaque groupe énonce ses arguments. Le professeur ne porte pas de jugement de valeur. Cela pourrait heurter les sensibilités de ces élèves. Il peut éventuellement répéter avec ses mots les arguments développés pour les rendre plus clairs, et

souligner le fait que nous avons tous des perceptions différentes.

6. Le professeur réitère les étapes 1 à 5 avec les autres affirmations.

**7. Prolongement :** le professeur revient sur ce qui a été dit, en mettant en avant le fait qu'il n'y a pas de « vérité », de « bonne » ou « mauvaise » réponse. Chacun a une vision/interprétation qui peut évoluer en fonction des expériences et des rencontres.



### POUR ALLER PLUS LOIN

Cette activité permet de poser certaines questions:

- Quelles idées sont véhiculées sur les hommes et les femmes ?
- Tout le monde y croit-il de la même façon ?
- Qu'est-ce qui change d'une culture à l'autre, d'une famille à l'autre, d'un âge à l'autre ?
- Qu'est-ce qui ne varie pas ?
- Comment les idées reçues se transmettent-elles ?
- Comment les garçons et les filles arrivent-ils à se conformer à ce qu'on attend d'eux ?

# Suggestion d'affirmation pour le professeur

| AFFIRMATIONS   | EXEMPLE DE QUESTIONS QU'ELLES SUGGÈRENT ET/OU D'IDÉES REÇUES À DÉCONSTRUIRE PENDANT LE DÉBAT   |
|--|--|
| Les filles savent mieux repasser que les garçons                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en lumière la question de la répartition des tâches domestiques et de la reproduction de cette répartition.</li> <li>• Repasser, est-ce une tâche qui s'apprend, ou qui est innée ?</li> <li>• Repasser souvent peut s'apparenter à du training, donc on développe une aisance dans l'action.</li> <li>• Comment se fait-il que souvent, les filles apprennent cette tâche et pas les garçons ?</li> <li>• Quel rôle, quel comportement parental dans cet apprentissage : incitation différenciée de la part des parents à leurs filles et garçons, reproduction des gestes du parent de son sexe, valorisation ou non de cette activité dans le milieu familial.</li> <li>• Liens entre tâches domestiques/femmes (activité dévalorisée – peu enviable).</li> </ul>  |
| Dans une relation amoureuse, les garçons font les premiers pas                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Héritage de la hiérarchie entre les sexes.</li> <li>• Vieil adage : « <i>les hommes proposent, les femmes disposent</i> ».</li> <li>• Traditionnellement, ce n'est pas bien pour une fille de regarder les hommes.</li> <li>• Celui ou celle qui fait les premiers pas s'expose à une réponse négative, ce qui peut être difficile à vivre.</li> <li>• Il y a des garçons timides.</li> <li>• Il y a des filles audacieuses.</li> <li>• Aujourd'hui les filles prennent des décisions, y compris celle-là.</li> </ul>   |
| À l'adolescence, les parents laissent plus de liberté aux garçons qu'aux filles. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté au sens « <i>sortir</i> ».</li> <li>• La place traditionnelle des femmes est à l'intérieur de la maison (tâches domestiques, reproductives). L'extérieur est le terrain d'action des hommes (travail, espace public, espace politique). Quelles résurgences de cette répartition archétypale ?</li> <li>• Le dehors est plein d'inconnues, donc de dangers potentiels.</li> <li>• Met en lumière la question de la protection différenciée des filles et des garçons par les parents.</li> <li>• Les garçons sont moins en danger que les filles.</li> <li>• Les parents ont plus de craintes pour les filles par rapport aux risques d'agression (plus que pour les garçons).</li> <li>• Les garçons pourront/sauront se défendre en cas de besoin (sous-entendu : ils sont forts, entraînés).</li> <li>• Les filles sont plus fragiles, désarmées, peu entraînées (exemple pratiques sportives).</li> <li>• Il faut donc les « <i>protéger</i> », savoir où elles sont, avec qui elles sont, les escorter d'un grand frère, leur interdire de sortir.</li> <li>• La protection rapprochée génère une liberté d'action, de relation, d'occasion de se confronter à d'autres, de déplacement, de loisirs plus restreinte.</li> <li>• Question de réputation, un garçon dans la rue est plus à sa place qu'une fille. On pourra dire qu'elle « <i>traîne</i> ».</li> <li>• Risque d'alcoolisation.</li> <li>• Tentations de rapports amoureux et sexuels, réputés plus impliquant pour une fille, la contraception est souvent à sa charge, les risques de grossesse, risques de perte de virginité.</li> <li>• Une fille a toujours plus à faire chez elle que le garçon (retour à la répartition des tâches domestiques).</li> </ul> |
| Les filles travaillent mieux que les garçons à l'école                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose la question des qualités naturalisées</li> <li>• Les adultes (parents, enseignant-es) ont des attentes vis-à-vis des garçons, vis-à-vis des filles. Sont-elles les mêmes ?</li> <li>• Comment réagissent les parents ? Ont-ils la même exigence pour les garçons que pour les filles ?</li> <li>• Dans l'éducation « <i>traditionnelle</i> » des filles, on développe des aptitudes à la « <i>docilité</i> », à l'obéissance, à la minutie, dans le « <i>devoir</i> ». Une fille très appliquée à la tâche est valorisée. Ces aptitudes sont utiles à l'école (écouter, faire ce que les adultes disent, faire ses « <i>devoirs</i> »)</li> <li>• Dans l'éducation « <i>traditionnelle</i> » des garçons, les exigences des adultes sur ces aptitudes sont plus variables. Des écarts (à l'obéissance, à la propreté, au soin porté à ses affaires et à ses devoirs, etc.) sont plus facilement acceptés, voire valorisés comme étant l'expression d'un caractère fort, autonome, meneur, intelligent.</li> <li>• Les enfants entre eux s'influencent, se moquent, s'entraînent. « <i>Bien travailler</i> » à l'école est un symbole de l'acceptation de la société et de son fonctionnement, « <i>ne rien faire à l'école</i> » est parfois considéré comme une rébellion, une manifestation de sa toute-puissance (« <i>Pas besoin de ça, moi...</i> ».)</li> </ul>  |

# LEÇON N° 2 SEXISTE, LA PUB ?



**Objectifs**

- Découvrir les stéréotypes véhiculés dans les médias
- Développer l'esprit critique



**Méthode**

Analyse d'image/Recherches personnelles



**Matériel**

Photos de publicité



**Durée** 30'

## ÉTAPE 1 : 10'

Le professeur divise les élèves en petits groupes mixtes. Chaque groupe reçoit **les trois photos**. Pour chacune des photos, les élèves doivent répondre aux questions suivantes :

1. Quel cliché/préjugé sur les femmes et/ou les hommes est véhiculé par cette publicité ?
2. Dans quel but avoir utilisé ce préjugé ?



Publicité pour la marque de location de voiture Sixt



Publicité pour la marque italienne de vêtements Dolce et Gabbana

## ÉTAPE 2 : 20'

Le professeur demande aux groupes d'expliquer **oralement leurs réponses**. C'est alors l'occasion de confronter les points de vue. Il peut être intéressant de voir si les élèves adhèrent aux clichés véhiculés par la publicité, si filles et garçons réagissent de la même manière face aux publicités.

Le professeur peut conclure en soulignant le fait que les stéréotypes et préjugés véhiculés par les publicités, s'ils ont l'air anodins et ne nous choquent plus forcément tant ils sont présents et banalisés, sont un facteur de la discrimination à l'égard des femmes (voir le dossier pédagogique pour plus d'exemples).



Publicités pour la crème fraîche Babette



**POUR ALLER PLUS LOIN**

Le professeur peut demander à ses élèves de faire une recherche de publicité véhiculant des stéréotypes liés au genre à la télévision, dans les journaux et sur internet. Il peut mener le travail précédent à partir des « trouvailles » des élèves.

# LEÇON N° 3 MOTS CROISÉS MON CORPS, MES DROITS



**Objectifs**

- Connaître les différentes définitions développées dans le dossier pédagogique
- Clarifier certaines « fausses idées » ou confusions chez l'élève



**Méthode** Analyse et réflexion



**Matériel**

Grille de mots croisés et mots à placer/Crayons/Dossier pédagogique du professeur pour vérifier les définitions et éventuellement les développer



**Durée** 50'

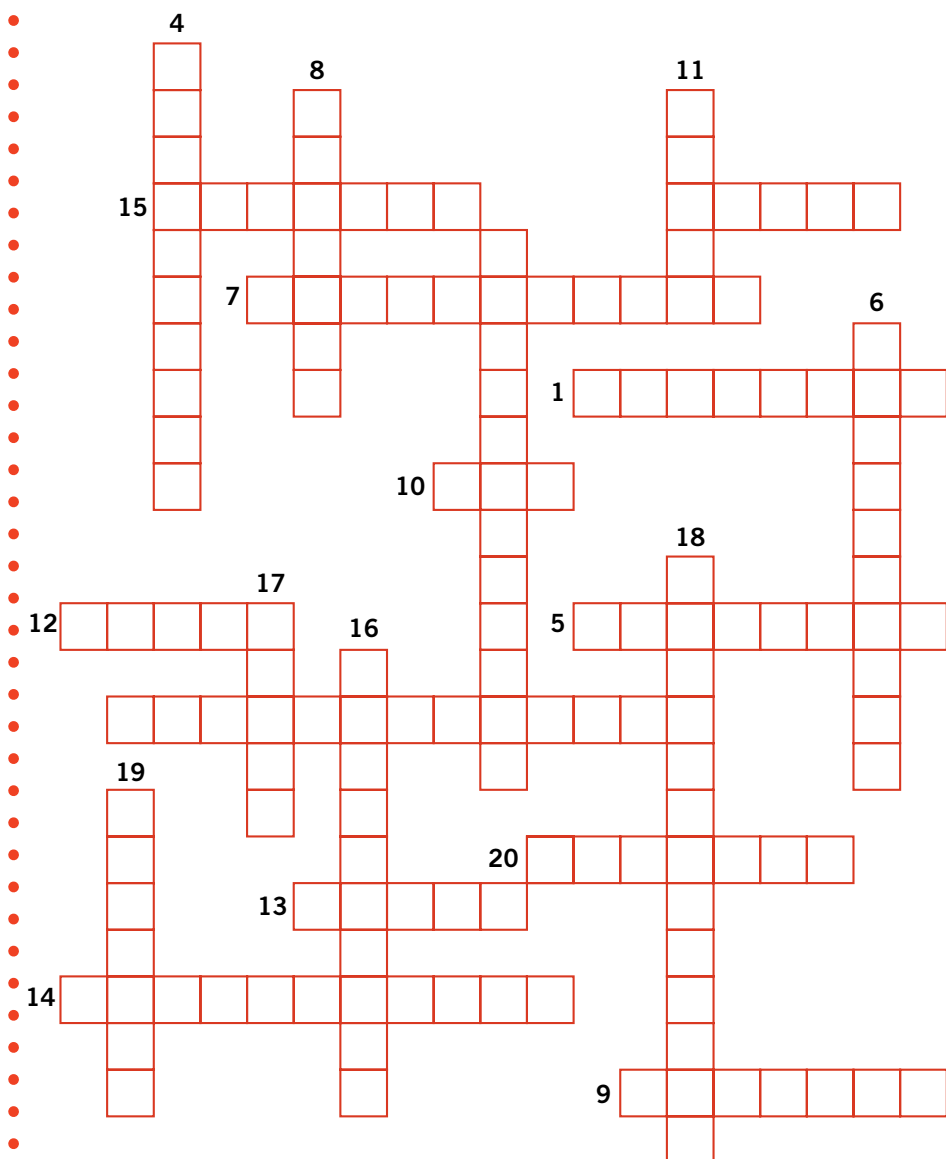
## ÉTAPE 1 : 20'

Le professeur distribue une grille vierge à chaque élève et le laisse la compléter à partir des définitions et de la liste de mots. Pour rendre l'exercice plus difficile, le professeur peut ne pas donner la liste de mots. Il peut alors éventuellement signifier dans la grille la première lettre de chaque mot à trouver.

## ÉTAPE 2 : 30'

Le professeur fait la correction à l'oral et peut développer chaque réponse à sa guise grâce au dossier pédagogique et aux **réponses ci-contre.**

**CONSIGNES** REMPLIS LA GRILLE À L'AIDE DES DÉFINITIONS DONNÉES ET DE LA LISTE DE MOTS À PLACER





## SOLUTIONS

**1. EXCISION :** On utilise souvent le terme d'excision pour parler des mutilations génitales féminines, mais ce terme générique ne rend pas compte des différentes catégories existantes. On peut les classer selon quatre types : la clitoridectomie qui est l'ablation partielle ou totale du clitoris et/ou du capuchon du clitoris ; l'excision qui concerne l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou

sans excision des grandes lèvres ; l'infibulation qui est le rétrécissement de l'orifice vaginal avec recouvrement par l'ablation et l'accolement des petites lèvres et/ou des grandes lèvres, avec ou sans excision du clitoris ; le quatrième type comprend toutes les autres interventions nocives pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non thérapeutiques, comme la ponction ou la scarification.

**2. VIOL CONJUGAL :** Dans de nombreux pays, ce type de violence sexuelle est encore très tabou : dans de nombreux cas, les victimes n'osent pas porter plainte par peur qu'on ne les prenne pas au sérieux. En Belgique, l'agression sexuelle au sein

du couple est punie par la loi depuis 1989.

**3. STÉRILISATION :** La stérilisation peut être imposée à certaines catégories défavorisées dans le cadre de contrôle démographique, parfois à leur insu. La plupart du temps, au lieu d'expliquer aux femmes comment utiliser un contraceptif, on les manipule pour qu'elles acceptent l'intervention. Certains utilisent même l'octroi d'avantages sociaux pour faire pression et obtenir leur accord.

**4. SUGAR DADDY :** Dans certains cas, les « *sugar daddies* » peuvent financer les dépenses liées à l'école en échange de faveurs sexuelles de la part de jeunes filles défavorisées.

| MOTS À PLACER   | DÉFINITIONS :  |
|---|--|
| Excision<br>Somalie<br>Planification<br>Forcé<br>Viol conjugal<br>Sexisme<br>Discriminer<br>Préjugés<br>Peers<br>Égalité<br>Stérilisation<br>Dot<br>CEDEF<br>Humanitaire<br>Salvador<br>Sugar Daddy<br>Genre<br>Arrangé<br>Clandestin<br>Homophobie | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres chez la fille</li><li>2. Relation sexuelle forcée entre mari et femme</li><li>3. Procédure chimique ou chirurgicale qui génère une contraception de long terme ou permanente</li><li>4. Homme d'un certain âge qui donne des cadeaux ou de l'argent à des jeunes filles précarisées en échange de faveurs sexuelles</li><li>5. Un des cinq pays interdisant l'avortement sans aucune exception</li><li>6. Hostilité envers des individus dont les préférences amoureuses ou sexuelles concernent des individus de même sexe</li><li>7. Distinguer de façon injuste ou illégitime un groupe de personnes</li><li>8. Relation entre hommes et femmes ne présentant aucune différence, lorsqu'ils ont les mêmes droits</li><li>9. Pays le plus touché par l'excision dans le monde</li><li>10. Échange de biens (argent, terres, troupeau, etc.) qui accompagne le mariage dans certaines cultures</li><li>11. Construit social et culturel qui établit pour chaque sexe les rôles et comportements qui sont considérés comme appropriés</li><li>12. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li><li>13. Nom du docteur belge qui a beaucoup œuvré pour la dépénalisation de l'avortement</li><li>14. Droit qui s'applique en temps de conflit armé (le droit .....)</li><li>15. Caractérise un mariage organisé par les familles des futurs époux consentants</li><li>16. Caractérise un avortement pratiqué en dehors de tout contrôle médical et des conditions fixées par la loi</li><li>17. Caractérise un mariage où au moins l'un des deux époux a moins de dix-huit ans</li><li>18. Droit pour les femmes de décider d'avoir un enfant ou non et de choisir l'espace des naissances et reconnu comme la clé de la santé et du bien-être des familles</li><li>19. Opinion/idées reçues sur les femmes et les hommes adoptée en l'absence d'information ou de pratiques suffisantes</li><li>20. Ensemble de toutes les méthodes utilisées afin de pouvoir maintenir en position d'infériorité, de subordination et d'exploitation le sexe dominé</li></ol> |

**5. SALVADOR :** Actuellement, seuls 5 pays interdisent l'avortement sans aucune exception : le Chili, le Salvador (depuis 1998), le Nicaragua, Malte et le Saint-Siège au Vatican.

**6. HOMOPHOBIE :** On nomme homophobie toute manifestation, avouée ou non, de discrimination, d'exclusion ou de violence à l'encontre d'individus, de groupes ou de pratiques homosexuels. Un acte homophobe, c'est refuser un droit ou un service à une personne en raison de son homosexualité réelle ou supposée. C'est aussi l'agression physique, écrite ou verbale, la diffamation, l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

**7. DISCRIMINER :** Dans certains pays, la discrimination contre les femmes est inscrite dans la loi ; dans d'autres, elle persiste malgré la législation sur l'égalité. Les femmes accèdent plus difficilement que les hommes aux ressources et aux moyens de production comme les terres, le crédit et l'héritage. Elles reçoivent des salaires moins élevés que les hommes et la majeure partie de leur travail n'est pas rémunérée. Elles travaillent souvent pour l'économie souterraine, sans sécurité de l'emploi ni protection sociale.

**8. ÉGALITÉ :** « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » : ce droit fondamental est garanti par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Actuellement, seulement 139 constitutions garantissent l'égalité des sexes dans le monde.

**9. SOMALIE :** Dans ce pays d'Afrique de l'Est, on estime que près de 98 % des jeunes filles sont excisées.

**10. DOT :** Dans les pays où la famille de la mariée reçoit une dot, le mariage représente un apport qui peut motiver les parents à marier leur fille de force. Dans les pays où la famille de la mariée donne la dot, certaines femmes cherchent par tous les moyens à avoir un garçon, plus avantageux économiquement. Elles peuvent donc avoir recours à ce qu'on appelle un « *avortement sélectif* », c'est-à-dire une interruption volontaire de grossesse si le sexe du bébé

n'est pas celui désiré.

**11. GENRE :** Contrairement au sexe, le genre n'a rien de naturel : c'est un construit social et culturel qui établit pour chaque sexe les rôles et comportements qui sont considérés comme appropriés. C'est à travers ces rôles que des relations inégales de type économique, social, culturel, politique ou encore ethnique peuvent se créer.

**12. CEDEF :** La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est adoptée par l'ONU en 1979. C'est le premier texte contraignant relatif aux droits humains qui vise à améliorer le statut des femmes dans la sphère publique comme la sphère privée, en exhortant les États à modifier non seulement les lois qui discriminent les femmes, mais aussi tous les schémas et les modèles de comportement socioculturel à la base des préjugés et des pratiques coutumières.

**13. PEERS :** Le docteur Willy Peers est arrêté et placé en détention en 1973. Il avoue avoir pratiqué 300 avortements alors que la loi belge interdit strictement l'interruption volontaire de grossesse, qui est passible de poursuites pénales pour « crimes et délits contre l'ordre des familles et la moralité publique ». L'arrestation du docteur Peers suscite une forte mobilisation qui va conduire à la légalisation de l'information sur la contraception.

**14. DROIT HUMANITAIRE :** Selon le droit humanitaire, les soldats réguliers peuvent être responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité contre des civils. Ce sont le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et pour le Rwanda (TPIR), dans les années 1990, qui ont explicitement mis en cause des accusés pour violences sexuelles en temps de guerre et qui ont défini les crimes commis contre des femmes tels que le viol comme torture, crime contre l'humanité ou génocide.

**15. MARIAGE ARRANGÉ :** En Inde, on estime à 95 % la proportion de mariages arrangés.

**16. MARIAGE FORCÉ :** Selon les normes internationales en matière de mariage, un mariage ne peut être contracté qu'avec

le plein et libre consentement des futurs époux. Les Nations unies ont reconnu que le mariage avant dix-huit ans constitue un préjudice pour l'enfant. Beaucoup de pays, comme la Belgique, ont fixé à dix-huit ans l'âge légal pour se marier : pourtant, 14 millions de filles de moins de 18 ans seraient mariées tous les ans.

**17. AVORTEMENT CLANDESTIN :** Un avortement clandestin est pratiqué en dehors d'un établissement de santé publique, dans des conditions souvent insalubres par des personnes sans la formation adéquate. Il peut générer des hémorragies internes, provoquer des infections et entraîner la stérilité voire la mort. Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'avortement clandestin est l'une des causes principales de la mortalité maternelle : 70 000 femmes en meurent chaque année.

**18. PLANIFICATION (FAMILIALE) :** L'accès aux méthodes de planification et à l'information en matière de procréation est un droit reconnu par de nombreux traités internationaux. Cependant, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUP) estime que 222 millions de femmes dans le monde n'y ont toujours pas accès.

**19. PRÉJUGÉ :** Les préjugés sont des images préconçues de comportements censés correspondre à chaque sexe développés dès le plus jeune âge. Ils sont reproduits et perpétués par processus d'imitation de personnes du même sexe. Dès lors, si l'image donnée dans la société est celle d'un homme dominant et machiste, l'enfant la reproduira, ce qui provoquera la discrimination plutôt que des relations égalitaires.

**20. SEXISME :** Aujourd'hui, le sexisme touche tous les secteurs de la vie et des relations humaines : le monde du travail, les médias, l'éducation, l'économie, etc. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un œil à quelques chiffres éloquentes : dans les pays en développement, si les femmes produisent 60 à 80 % de l'alimentation, elles ne possèdent que 1 % des terres ; dans l'Union européenne, 2,4 % des directeurs généraux sont des femmes.



**Objectifs**

- Mobiliser des connaissances acquises sur les droits sexuels et reproductifs
- Comprendre les causes et conséquences des violations de ces droits
- Trouver des moyens d'action en groupe



**Méthode**

Travail de groupe et mise en commun des idées/Expression orale et gestuelle (saynète)



**Matériel**

Papier et crayons/Espace pour une saynète/Déguisements (facultatifs)



**Durée 80'**

## ÉTAPE 1 : 20'

Le professeur divise la classe en groupes mixtes. Chaque groupe choisit une thématique spécifique :

- mariage forcé
- accès aux soins et mortalité maternelle
- mutilations génitales
- choix d'avoir un enfant
- éducation sexuelle
- violences contre les femmes
- femmes défenseures des droits humains
- etc.

Une fois les thématiques choisies, les élèves réfléchissent aux causes et aux conséquences de la violation du droit en question. Ils écrivent une courte histoire en lien avec la violation du droit en question, mettant en scène au moins trois personnages (par exemple : éducateur-trice, avocat-e, juge, association, assistant-e social-e, victime, membres de la famille, etc.).

**VARIANTES :**

Le professeur peut imposer une thématique aux groupes s'il le souhaite. Il peut également décider que tous les groupes travaillent sur la même thématique, voire

utilisent les mêmes personnages. Cela permettra les comparaisons entre les différentes créations des élèves.

Le professeur et les élèves peuvent s'inspirer des situations ci-dessous. Le professeur peut également s'inspirer du dossier pédagogique pour trouver d'autres situations ou témoignages utilisables.

**FRED ET MARIE**

Fred et Marie est un petit film réalisé sur la violence physique et morale au sein du couple (voir la partie bibliographie du dossier pédagogique).

**Idée de synopsis :** Fred et Marie sont en couple depuis quelque temps. Petit à petit, Fred commence à insulter et à rabaisser Marie. Un soir, Fred frappe Marie qui doit se rendre à l'hôpital pour être soignée.

Imagine une conversation entre un médecin inquiet, Fred et Marie.

**CRISELDA**

Criselda est une femme indigène péruvienne qui vit dans les Andes avec son mari Fortunato. Alors qu'elle est enceinte, Criselda fait une chute dans les champs.

Souffrant de douleurs abdominales, elle doit se rendre dans le centre de santé. Son mari travaillant à Lima, il ne peut l'accompagner. Au centre de santé, le médecin ne comprend pas ce que dit Criselda, car elle ne parle que quechua. Il la renvoie chez elle en lui disant que tout va bien. Deux jours plus tard, Criselda fait une fausse couche. Fortunato et Criselda pensent que le médecin n'a pas correctement interprété ses symptômes parce qu'aucun interprète n'est prévu par le centre pour faciliter la communication avec les médecins.

**Idée de synopsis :** Fortunato, Criselda et ses parents vont porter plainte contre le centre de santé pour mauvais traitement. Imagine une conversation entre un officier de police, Criselda, ses parents, Fortunato et le médecin/une infirmière/le directeur du centre de santé.

**NOJOUR**

Moi Nojoud, 10 ans, divorcée est un livre autobiographique racontant la vie d'une jeune yéménite de neuf ans, mariée de force à un homme de vingt ans son aîné (voir la partie bibliographie du dossier pédagogique).

**Idée de synopsis :** Un jour, alors qu'elle a

dix ans, Nojoud décide de s'enfuir : elle ne supporte plus d'être battue et abusée sexuellement par son mari. Elle se rend au tribunal et demande à un juge de divorcer. Imagine le procès où Nojoud poursuit son mari : sont présents Nojoud, son mari, un avocat et un parent de Nojoud.

---

### **WARIS**

Le film Fleur du désert est inspiré de la vie de Waris Dirie, une jeune femme somalienne qui a subi une excision lorsqu'elle avait trois ans. À treize ans, afin d'échapper à un mariage forcé à un homme de soixante-cinq ans, elle s'exile en Angleterre. Elle devient une mannequin célèbre et « ambassadrice de bonne volonté » pour l'ONU sur les questions de mutilations génitales (voir la partie bibliographie du dossier pédagogique).

**Idée de synopsis :** Imagine une interview entre Waris et un(e) journaliste sur les causes, conséquences et moyens d'action contre les mutilations génitales.

## ÉTAPE 2 : 15'

Une fois la petite histoire trouvée, chaque groupe doit s'organiser pour la mettre en scène en se répartissant les personnages.

## ÉTAPE 3 : 45'

Chaque groupe réalise la saynète préparée devant le reste de la classe. Une fois tous les groupes passés, le professeur revient sur les droits et les acteurs présentés et peut inciter au questionnement :

- Ces situations sont-elles les mêmes partout dans le monde ?
- Les droits présentés sont-ils garantis par des lois/conventions ?
- Avez-vous représenté tous les acteurs impliqués dans la thématique choisie ? Qui manquait-il ?



### **POUR ALLER PLUS LOIN**

**Si le temps le permet, le professeur peut proposer aux élèves d'imaginer la suite d'une des saynètes présentées (par écrit ou mise en scène).**

---



# LES SITUATIONS SYMÉTRIQUES

Cette activité a été créée par « Jeunes et genre » LUCIDE, projet de lutte contre les discriminations en Haute-Normandie porté par l'Association régionale des missions locales, le Rectorat de l'académie de Rouen, le Centre des jeunes dirigeants et entreprises, le MRAP, le journal de l'Écrit Santé, OPCALIA Haute-Normandie et l'Union sociale pour l'habitat ([www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org](http://www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org))



**Objectifs**

- Prendre conscience des discriminations sexistes
- Repérer les normes et rôles assignés aux personnes selon leur sexe
- Mesurer l'emprise des normes sur soi-même.



**Méthode** Réflexion/Expression orale/Écriture/Travail de groupe



**Matériel** Fiches situations/Grille de réactions/Salle assez spacieuse pour organiser la classe en groupes



**Durée** 60'

## ÉTAPE 1 : 10'

Le professeur divise la classe en groupes mixtes de six à dix élèves. Il demande à chaque groupe de nommer un-e rapporteur-e qui rendra compte en grand groupe des échanges.

Le professeur demande à chaque groupe de se diviser en deux sous-groupes. Il distribue à chaque sous-groupe :

- **une fiche-situation** mettant en scène des personnages, portant le même numéro, par exemple 1. Un des sous-groupes aura la fiche 1-A et l'autre, la fiche 1 B.
- **une grille** dans laquelle les élèves pourront écrire les réactions possibles de chaque personnage face aux situations.

Les sous-groupes fonctionnent par paire sur une situation analogue : **l'un d'entre eux aura la situation avec un garçon comme personnage central (A), l'autre aura une fille (B)**. Le professeur explique aux élèves comment la grille fonctionne : face à la situation qui leur est donnée, ils doivent imaginer toutes les réactions que pourrait avoir chaque personnage (du plus conventionnel au plus progressiste). Ils doivent conclure à chaque fois quelle marge de manœuvre le personnage principal aura.

### EXEMPLE DE GRILLE – SITUATION 1

| PERSONNAGES      | RÉACTIONS POSSIBLES |  |  |  |
|------------------|---------------------|--|--|--|
| Fils(A)/Fille(B) |                     |  |  |  |
| Mère             |                     |  |  |  |
| Père             |                     |  |  |  |
| Frère(A)/Sœur(B) |                     |  |  |  |

## FICHES SITUATIONS

### SITUATION 1

**A : Personnages en scène : le fils, le père, la mère et la sœur aînée**

Le fils, en recherche d'emploi depuis plus de six mois après l'obtention de son diplôme, annonce à ses parents et à sa sœur son intention de partir en mission humanitaire à Madagascar pour dix mois.

**B : Personnages en scène : La fille, le père, la mère, le frère aîné**

La fille, en recherche d'emploi depuis plus de six mois après l'obtention de son diplôme, annonce à ses parents et à sa sœur son intention de partir en mission humanitaire à Madagascar pour dix mois.

### SITUATION 2

**A : Personnages en scène : le fils, le père, la mère, le grand-père**

Le fils, 17 ans, souhaite sortir en boîte de nuit avec ses ami-es samedi soir prochain. Il en parle à ses parents pour obtenir leur autorisation.

**B : Personnages en scène : la fille, le père, la mère, la grand-mère**

La fille, 17 ans, souhaite sortir en boîte de nuit avec ses ami-es samedi soir prochain. Il en parle à ses parents pour obtenir leur autorisation.

### SITUATION 3

#### La scène se passe dans la rue

#### A : Personnages en scène : deux garçons amis et trois passants : une femme (24 ans), un homme (30 ans), un homme (55 ans)

Un garçon de 17 ans vient de rompre avec sa petite copine. Il en éprouve un énorme chagrin. Dans la rue, il en parle à un copain qui le console en le serrant affectueusement dans ses bras. Le garçon triste trouve du réconfort dans les bras de son ami. Les trois passants les regardent, quels commentaires peuvent-ils faire ?

#### B : Personnages en scène : deux filles amies et trois passants : une femme (24 ans), un homme (30 ans), un homme (55 ans)

Une fille de 17 ans vient de rompre avec son petit copain. Elle en éprouve un énorme chagrin. Dans la rue, elle en parle à une copine qui la console en la serrant affectueusement dans ses bras. La fille triste trouve du réconfort dans les bras de son amie. Les trois passants les regardent, quels commentaires peuvent-ils faire ?

### SITUATION 4

#### A : Personnages en scène : le fils, le père, la mère, l'oncle (frère de la mère)

Au cours d'une discussion familiale, le fils explique son projet de vie : il aimerait avoir 4 enfants, se consacrer à sa famille sans travailler à l'extérieur. Il va donc passer son bac et arrêter ses études.

#### B : Personnages en scène : la fille, le père, la mère, la tante (sœur du père)

Au cours d'une discussion familiale, la fille explique son projet de vie : elle aimerait avoir 4 enfants, se consacrer à sa famille sans travailler à l'extérieur. Elle va donc passer son bac et arrêter ses études.

### SITUATION 5

#### A : Personnages en scène : le fils, le père, la mère, un ami du fils

Le fils de 20 ans discute avec ses parents de son projet de vacances : il veut partir seul deux mois (sans copains, copines, ni parents) sur les routes d'Europe en stop, en gagnant sa vie en faisant des petits boulots sur le chemin.

#### B : Personnages en scène : la fille, le père, la mère, une amie de la fille

La fille de 20 ans discute avec ses parents de son projet de vacances : elle veut partir seule deux mois (sans copains, copines, ni parents) sur les routes d'Europe en stop, en gagnant sa vie en faisant des petits boulots sur le chemin.

## ÉTAPE 2 : 15'

Les élèves analysent leur situation et se mettent d'accord sur leur grille de réactions. Le professeur peut passer dans chaque groupe vérifier qu'ils ont bien compris la consigne et, éventuellement, leur réexpliquer.

## ÉTAPE 3 : 45'

Chaque sous-groupe met en commun ses réflexions au sein du « grand groupe » et le rapporteur énonce les réactions pour chaque sous-groupe et situation. Le professeur prend des notes au tableau. Une fois la prise de notes terminée, il propose plusieurs questionnements auxquels les élèves peuvent répondre à l'oral :

- Est-ce que le fait d'être un garçon ou une fille change l'approche, les questions, les craintes, les interdictions et les recommandations des adultes ? Sur quels points ?
- Quels sont les stéréotypes en jeu ?
- Bénéficie-t-on des mêmes opportunités quand on est une fille ou un garçon ?
- Comment les adultes justifient-ils les différences de traitement qu'ils réservent aux filles et aux garçons ? Est-ce choquant ?
- Comment les garçons et les filles justifient-ils les différences de traitement qu'ils réservent à leurs copains/copines ? Est-ce choquant ?
- Connaissez-vous des filles ou de garçons qui acceptent ces différences ? D'autres qui se révoltent contre ces différences ?
- Dans ces différences de traitement, qui du garçon ou de la fille jouit de plus d'opportunités ?

**NIVEAU AVANCÉ**

**LEÇON N° 2**

# CHRONOLOGIE DU DROIT DES FEMMES

Cette activité a été inspirée par une activité de « Jeunes et genre » LUCIDE, projet de lutte contre les discriminations en Haute-Normandie porté par l'Association régionale des missions locales, le Rectorat de l'académie de Rouen, le Centre des jeunes dirigeants et entreprises, le MRAP, le journal de l'Écrit Santé, OPCALIA Haute-Normandie et l'Union sociale pour l'habitat ([www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org](http://www.lucide-contre-toute-les-discriminations.org))



## Objectifs

- Introduire la notion de droit international
- Apporter des connaissances historiques sur l'égalité des sexes et les droits sexuels et reproductifs en Belgique
- Faire prendre conscience de leur cheminement récent



## Méthode

Réflexion en petits groupes/Restitution orale



## Matériel

Feuilles A4 sur lesquelles les évènements sont inscrits (choisis parmi la liste proposée)/ Feuilles A4 sur lesquelles les dates des évènements sont inscrites/De grands espaces (murs/tableau) pour former une frise murale/Papier collant/pâte à fixe pour coller les feuilles



## Durée 40'

## ÉTAPE 1 : 15'

### - FEUILLES DATES

Le professeur choisit au préalable les dates et évènements correspondants sur lesquels il veut travailler. Il prépare des feuilles A4 sur lesquelles il écrit **les dates** des évènements historiques (une date par feuille).

### - FEUILLES ÉVÉNEMENTS

Il écrit sur d'autres feuilles **la description** des évènements historiques (un évènement par feuille).

En classe, le professeur affiche aux murs/tableau les « feuilles Dates ». Il constitue des petits groupes de trois ou quatre élèves qui reçoivent chacun toutes les « feuilles Évènements ». Ils doivent associer chaque évènement à une date et venir le placer au bon endroit. Le professeur peut ajouter quelques « canulars »/faux évènements s'il le souhaite.

## ÉTAPE 2 : 10'

Quand chaque sous-groupe a associé les évènements aux dates, le professeur commente les différentes propositions et corrige les éventuels canulars/erreurs.

## ÉTAPE 3 : 15'

Le professeur demande l'avis des élèves sur la frise chronologique :

- Quelles sont leurs plus grandes surprises en voyant la correction ?
- Quels éléments pèsent sur les avancées pour le droit des femmes ?
- Reste-t-il beaucoup de choses à faire (mariage forcé, droit des femmes migrantes, etc.) ?
- La législation belge est-elle en avance sur la législation internationale ? Existe-t-il des pays avec des législations sur les droits sexuels et reproductifs moins avancées ? (voir dossier pédagogique pour quelques exemples).



## POUR LE PROFESSEUR : DATES ET ÉVÈNEMENTS

---

### BELGIQUE :

- 1867** : L'avortement est interdit et passible de poursuites pénales pour « *crimes et délits contre l'ordre des familles et la moralité publique* ».
- 1923** : Le Code pénal interdit la distribution et la promotion de méthodes de contraception ainsi que toute information à leur sujet.
- 1962** : Le premier centre de planning familial est créé en région francophone : « La famille heureuse ».
- 1973** : Légalisation de l'information sur la contraception.
- 1989** : La loi belge pénalise le viol conjugal.
- 1989** : Le Code pénal belge donne une définition claire du viol : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas ». Avant cette date, l'article 375 définissait le viol comme « acte par lequel un homme abuse d'une femme avec violence physique, intimidation ou ruse ».
- 1990** : L'avortement est partiellement dépénalisé. Il est autorisé si la mère est en « situation de détresse ».
- 2001** : La loi condamne et sanctionne toutes les pratiques de mutilations génitales féminines.
- 2002** : La Constitution reconnaît expressément l'égalité entre les hommes et les femmes.
- 2002** : La première législation sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est adoptée.
- 2003** : La loi autorise le mariage entre deux personnes du même sexe.
- 2003** : La loi Onkelinx double la peine maximum de prison pour coups et blessures contre un partenaire ou un conjoint, ancien ou actuel : elle passe de 6 mois à 1 an.

### INTERNATIONAL :

- 1979** : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est adoptée par l'ONU. Elle vise à améliorer le statut des femmes dans la sphère publique et privée et parle explicitement du droit des femmes et des hommes à la « planification familiale ».
- 1993** : La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes affirme que la violence contre les femmes constitue « *une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales* » et une « *forme de discrimination à l'égard des femmes* ».
- 1994** : La Convention internationale sur la population et le développement reconnaît les droits reproductifs comme des droits humains.
- 1998** : Le Tribunal pénal international pour le Rwanda reconnaît que le viol peut constituer un acte de génocide.
- 2002** : Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone conclut que le mariage forcé peut constituer un crime contre l'humanité.
- 2003** : Le Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme en Afrique est adopté. Il est le seul à affirmer que les femmes ont le droit de contrôler leur fertilité et que les États parties doivent protéger leurs droits reproductifs en autorisant l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la santé physique et mentale de la mère est menacée.
- 2011** : La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ou Convention d'Istanbul) est ouverte à la signature par le Conseil de l'Europe. Elle crée pour la première fois un cadre juridique global pour les violences faites aux femmes. À ce jour, seuls trois États membres l'ont ratifiée : la Turquie, la Croatie et le Portugal. La Belgique l'a signée en septembre 2012.

# QUIZ MON CORPS, MES DROITS



## Objectifs

- Introduire la notion de droits sexuels et reproductifs
- Découvrir les droits bafoués des filles et des femmes
- Découvrir le rôle des États dans la protection de ces droits



## Méthode Quiz



## Matériel Quiz



## Durée 20'

Les droits sexuels et reproductifs sont apparus progressivement et ont été reconnus par les États dans différents textes. Ce quiz permet d'introduire les droits sexuels et reproductifs en général : quels sont-ils ? Qui peut s'en prévaloir ?

- **CONSIGNES RÉPONDZ AUX QUESTIONS**
- **CI-DESSOUS. ATTENTION, PARFOIS, PLUSIEURS RÉPONSES PEUVENT ÊTRE BONNES.**

### 1. Avoir des droits sexuels et reproductifs signifie que :

- Vous pouvez choisir si vous voulez avoir des rapports sexuels et avec qui.
- Vous pouvez voter dès 18 ans.
- Vous pouvez avoir accès à l'information et aux services de santé sexuelle et productive.
- Vous avez aussi des devoirs sexuels et reproductifs une fois en couple.
- Vous pouvez choisir si et quand vous souhaitez fonder une famille.

### 2. Qui a des droits sexuels et reproductifs ?

- Seulement les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.
- Seulement les hommes de plus de 18 ans.
- Seulement les citoyens dont les gouvernements ont ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Tout le monde.
- Seulement les hétérosexuels et les couples mariés.

### 3. Que comprend l'éducation sexuelle compréhensive ?

- Des informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles.
- Des informations uniquement pour les filles.
- Des informations sur les différents modes de contraception.
- Des informations sur les différents droits que l'on possède et sur les moyens de les faire valoir.

### 4. Quelle proposition est fautive ?

- Chaque minute, une femme meurt en donnant la vie.
- Chaque année en Belgique, les femmes au volant sont responsables de 500 morts sur les routes.
- Aux États-Unis, les femmes afro-américaines ont 4 fois plus de chance de mourir à cause de complications de grossesse que les femmes blanches.
- Les hommes de moins de 25 ans ont 3 fois plus de risques d'être tués dans un accident de la route que les jeunes femmes.

### 5. Lequel de ces chiffres est faux ?

- Dans le monde, 66 % des analphabètes sont des femmes.
- En Belgique, seulement 20 % des chefs d'entreprises sont des femmes.
- 650 000 femmes sont l'objet d'un trafic chaque année dans le monde.
- 89 % des femmes font mieux à manger que les hommes, mais elles n'ont pas la capacité de diriger un restaurant.

**6. Quels sont les 5 pays où l'avortement reste strictement interdit ?**

- A. Chili, Pays-Bas, Norvège, Le Saint-Siège du Vatican, Inde
- B. Le Saint-Siège du Vatican, Chili, Pérou, Burkina Faso, Belgique
- C. Indonésie, Chine, Le Saint-Siège du Vatican, Irlande, Canada
- D. Chili, Le Saint-Siège du Vatican, Malte, Nicaragua, Salvador

**7. Un mariage forcé peut être :**

- A. Un mariage organisé par les parents entre deux personnes de plus de 18 ans.
- B. Un mariage où les femmes sont forcées de porter une robe.
- C. Un mariage où au moins une des personnes a moins de 18 ans.
- D. Un mariage où au moins une des personnes n'est pas consentante.

**8. Souvent, les femmes et les filles éprouvent des difficultés à exercer leurs droits sexuels et reproductifs car :**

- A. Elles vivent loin des centres de santé et leur famille.
- B. Elles n'ont pas assez de ressources financières pour payer les visites médicales ou les médicaments.

C. Elles ne sont pas inscrites sur les listes électorales.

D. Elles ne savent pas que ces droits existent.

**9. Laquelle de ces propositions est fausse ?**

- A. En Iran, le témoignage d'un homme devant un tribunal a deux fois plus de valeur que le témoignage d'une femme.
- B. Une femme sur 10, en couple, est victime de violence conjugale en France.
- C. En Colombie, ce sont 17 % des femmes qui sont victimes de ce type de violence.
- D. En Belgique, 2 viols sont commis chaque jour.
- E. Environ 70 % des femmes tuées par violence le sont par leur partenaire.

**10. Qu'a dit Simone de Beauvoir, grande féministe du 20e siècle ?**

- A. « *On ne naît pas femme, on le devient.* »
- B. « *Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe.* »
- C. « *Une femme sans parfum est une femme sans avenir.* »
- D. « *Les hommes sont des femmes comme les autres.* »

**11. Que doit faire le gouvernement par rapport aux droits sexuels et reproductifs ?**

- A. Le gouvernement n'a rien à voir avec les droits sexuels et reproductifs.
- B. Le gouvernement devrait prendre des décisions sur le nombre d'enfants que les familles peuvent avoir.
- C. Le gouvernement a l'obligation, selon les lois internationales, d'assurer que toutes les personnes aient accès aux soins et à l'information concernant les droits sexuels et reproductifs sans discrimination, menace ou contrainte.
- D. Le gouvernement devrait acheter des contraceptifs pour tout le monde.

**12. Laquelle de ces propositions est fausse ? En Belgique :**

- A. 40 % des plaintes déposées pour viols débouchent sur une condamnation.
- B. La loi autorise le mariage entre deux personnes du même sexe depuis 2003.
- C. La loi condamne et sanctionne toutes les pratiques de mutilations féminines génitales depuis 2001.
- D. L'avortement est partiellement dépénalisé depuis 1990



### 1. Réponses A, C et E

Réponse B : le droit de vote n'a rien à voir avec les droits sexuels et reproductifs. Il reste cependant un droit civique fondamental qui permet aux femmes de participer à la vie politique de son pays.

### 2. Réponse D

Tout le monde a des droits sexuels et reproductifs. Les hommes et les femmes, qu'ils aient moins ou plus de 18 ans, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, en couple ou célibataires.

Réponse C : La Déclaration universelle ne crée pas d'obligations juridiques : elle ne peut forcer un pays à attribuer des droits sexuels et reproductifs à ses citoyens.

### 3. Réponses A, B et D

Réponse C : L'éducation sexuelle s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons. Il est essentiel que chacun bénéficie d'informations sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles, les différents modes de contraception et les différents droits sexuels et reproductifs que l'on possède et sur les moyens de les faire valoir.

### 4. La réponse fautive est la réponse B

### 5. La réponse fautive est la réponse D

Réponse A : Les femmes et les filles sont souvent exclues du système scolaire, ce qui les empêche d'accéder à des postes professionnels élevés et de bénéficier d'un salaire correct. Cette exclusion les maintient dans une position vulnérable dans la société et perpétue les violations de leurs droits fondamentaux.

Réponse B : Malgré l'accession des femmes belges aux études supérieures, elles sont moins enclines à accéder à des postes de haute responsabilité.

Réponse C : Les femmes sont parfois considérées comme des objets et vendues pour leur corps. Les principaux réseaux de trafics de femmes se trouvent en Asie du Sud-Est (Vietnam, Thaïlande, Philippines, etc.) et en Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Albanie, Serbie, etc.)

### 6. Réponse D

Le Chili, Le Saint-Siège du Vatican, Malte, le Nicaragua et le Salvador sont les seuls pays au monde où l'avortement est interdit sans aucune exception. Les femmes qui y ont recours ainsi que le personnel médical impliqué peuvent donc être poursuivis en justice et être condamnés à des peines de prison.

### 7. Réponses A, C et D

Le mariage forcé est l'union de deux personnes, peu importe l'âge qu'elles ont, dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage. Les Nations unies ont reconnu que tout mariage avant 18 ans constitue un mariage forcé : un enfant n'a pas la maturité suffisante pour donner un consentement libre et éclairé.

### 8. Réponses A, B et D

### 9. La réponse fautive est la réponse C

En Belgique, 7 viols ont lieu chaque jour. Réponse A : En Iran, le Code pénal précise que le témoignage livré par une femme devant un tribunal a deux fois moins de valeur que celui d'un homme. Si une femme signale qu'elle a été victime de violences, son seul témoignage ne suffira pas. Il lui faudra le témoignage de plusieurs « hommes honnêtes » et deux fois plus de témoignages si tous les témoins sont des femmes.

### 10. Réponse A

« On ne naît pas femme, on le devient » est la phrase la plus connue de l'ouvrage *Le Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir. Elle y réalise une étude de la condition féminine afin de démontrer à quel point l'image de la femme est façonnée par les mentalités. La célèbre phrase exprime l'idée qu'il n'y a pas de nature féminine préétablie qui puisse justifier la ségrégation des sexes. Le genre est donc le résultat d'une construction sociale et culturelle, contrairement au sexe qui est biologique, inné.

B « Dans ma génération, on n'a pas besoin d'être féministe » : Carla Bruni

C. « Une femme sans parfum est une femme sans avenir » : Coco Chanel

D. « Les hommes sont des femmes comme les autres » : Groucho Marx, acteur et humoriste américain

### 11. Réponse C

Selon les textes internationaux, aucun gouvernement ne devrait pouvoir contrôler ou limiter les choix des hommes et des femmes en matière de sexualité et de reproduction.

### 12. La réponse fautive est la réponse A

En Belgique, seuls 4 % des plaintes pour viol se soldent par une condamnation contre une moyenne de 14 % en Europe. La plupart du temps, les violeurs ne sont pas identifiés ou nient les faits, menant à la fermeture du dossier faute de preuves. De plus, les policiers manquent de formations sur les violences liées au genre et l'accompagnement psychologique et juridique des victimes tout au long de la procédure n'est pas toujours réalisé correctement.



**Objectifs**

- Permettre aux élèves de mieux formuler leurs arguments contre le mariage forcé.
- Comprendre et déconstruire les causes et conséquences.



**Méthode** Jeu de rôle



**Matériel**

Salle de classe organisée en salle d'audience/Feuilles/Crayons/Une convention internationale des droits de l'enfant/Le professeur peut s'aider du dossier pédagogique.



**Durée** 2X50'

## ÉTAPE 1 : 5'

Le professeur explique le principe de l'activité. Il s'agit de réaliser un procès fictif devant le tribunal d'un pays imaginaire, Épouland. Il s'agit du procès d'un homme de cinquante ans, Hector, qui a épousé une petite fille de douze ans, Léa, avec l'accord de ses parents. Hector est un cousin éloigné du père de Léa. **Léa avait accepté le mariage, mais elle porte désormais plainte**, avec l'aide de membres de sa famille qui lui ont expliqué qu'elle était victime de mariage forcé, car elle n'a pas 18 ans. Léa demande le divorce devant le juge.

Le professeur divise les participants en plusieurs groupes dans l'espace et détermine qui sera le porte-parole de chaque groupe.

### PARTICIPANTS :

**GROUPE 1** : Jury : environ dix personnes.

**GROUPE 2** : Défense : environ cinq personnes, dont Hector, les parents de Léa et leur(s) avocat(s).

**GROUPE 3** : Accusation : environ cinq personnes, dont Léa, d'autres membres de sa famille opposés au mariage forcé et leur(s) avocat(s).

**GROUPE 4** : Témoins : trois personnes (l'instituteur-trice de la jeune fille, son médecin, un membre de sa famille).

Les témoins peuvent décider s'ils soutiennent la défense ou l'accusation et rejoindre le groupe correspondant.

**JUGE** : une personne. Ce rôle peut être endossé par le professeur.

## ÉTAPE 2 : 45'

Le professeur distribue les documents adéquatés aux différents groupes (dossier de l'accusation, dossier de la défense, etc., voir plus bas). Il explique les instructions, en insistant bien sur le rôle de chacun et le déroulement du procès. Il fait un point sur l'interdiction du mariage forcé dans la loi d'Épouland et dans le droit international. Il laisse ensuite les élèves discuter entre eux pour élaborer leurs arguments et organiser leur plaidoirie, sans oublier d'intégrer les témoignages.

### LE MARIAGE FORCÉ DANS LA LOI

#### Au niveau national :

À Épouland, la loi de 1985 interdit le mariage forcé. Les futurs mariés doivent donner leur consentement pour se marier. Une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans ou une amende de 100 à 500 € est prévue pour toute personne qui, par des violences ou des menaces, contraint quelqu'un à contracter un mariage. La tentative est également punissable.

Cependant, la loi ne précise pas si une personne de moins de dix-huit ans peut être mariée ou non. Il n'y a pas d'âge limite. Ainsi, si une personne de douze ans est « d'accord », on peut la marier.

#### Au niveau international :

Selon l'article 1er de la Convention inter-

nationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989, un enfant est « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans* ». Un mariage d'enfants est donc un mariage où au moins l'un des deux époux a moins de dix-huit ans.

Selon les normes internationales en matière de mariage, un mariage ne peut être contracté qu'avec le plein et libre consentement des futurs époux. Les Nations unies ont reconnu le fait que **le mariage avant dix-huit ans constitue un préjudice pour l'enfant**. Le mariage d'enfant est admis comme étant un mariage forcé. Un enfant n'a pas la maturité suffisante pour donner un consentement libre et éclairé. Le Comité des droits de l'enfant, chargé de surveiller l'application de la CIDE, a affirmé que le mariage des enfants et le mariage forcé étaient des pratiques traditionnelles préjudiciables et des formes de discrimination liées au genre.

**N. B. Les conventions et traités internationaux ont une valeur supérieure à celle de la loi nationale.** Chaque État doit adapter sa loi pour qu'elle concorde avec les textes internationaux qu'il a ratifiés. Ces textes peuvent donc être invoqués par l'accusation.



## ÉTAPE 3 : 20'

Le procès commence. La salle de classe est organisée en salle d'audience, avec la défense d'un côté et l'accusation de l'autre, une barre pour les témoins, etc.

- Le porte-parole de l'accusation présente son réquisitoire (ses chefs d'inculpation). La défense peut intervenir lors de cette présentation, uniquement sur la forme et non sur le fond.
- C'est ensuite au tour de la défense de présenter sa plaidoirie (ses arguments en faveur de l'accusé).
- À tout moment, les groupes 2 et 3 peuvent faire intervenir des témoins (groupe 4). Ils peuvent également poser des questions à l'accusé.

## ÉTAPE 4 : 10'

Le jury se retire, débat en privé afin de prendre une décision par rapport aux éléments apportés. La décision se prend à la majorité. Les groupes 2 et 3 ne peuvent à ce moment plus rien ajouter. Le jury annonce son verdict. Le juge prononce la peine (divorce/amende/prison/réparations/arrangement à l'amiable/délai de six ans pour fonder une famille, etc.).

## ÉTAPE 5 : 20'

Tous les participants se réunissent et **expriment leurs impressions, difficultés/facilités, motivations, etc.**

Le professeur peut revenir sur la thématique du mariage forcé, ses origines, ses conséquences et les moyens d'en sortir.

### Documents à distribuer aux groupes :

#### DOSSIER DE L'ACCUSATION :

Hector doit répondre de l'accusation d'avoir forcé une enfant à se marier. Suite à ce mariage, il a obligé Léa, sa jeune épouse, à arrêter l'école et voudrait maintenant avoir un enfant.

Pour que votre réquisitoire soit plus concret, référez-vous aux témoignages de la victime ainsi qu'aux témoins que vous pouvez appeler à la barre. Tout autre argument plausible peut être évoqué avec l'accord du juge. Vous pouvez vous reposer sur le droit international, qui stipule clairement que le mariage d'enfants est un mariage forcé.

#### Arguments :

- **Au regard du droit international, le mariage d'une personne de moins de dix-huit ans est considéré comme un mariage forcé.** Le Comité des droits de l'enfant l'a souligné à plusieurs reprises (mais attention : ceci n'a pas de valeur juridique. Le Comité ne fait que des recommandations). Léa a « consenti » à se marier, mais elle subissait une énorme pression de la part de sa famille. Elle ne pouvait pas refuser, sous peine d'être sévèrement punie, voire rejetée. Elle a donc accepté de se marier, sans savoir qu'elle avait le droit de refuser.

- Hector voudrait avoir des enfants avec Léa. **Léa est trop jeune pour enfanter, elle n'est pas prête physiquement et mentalement.** D'après l'Unicef, une fille de quinze ans a cinq fois plus de probabilité de mourir en couche qu'une femme de vingt ans. Cela la mettrait donc en très grand danger. **La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par Épouland,** reconnaît le droit de tout enfant à la santé, en son article 24.

De plus, Léa n'est pas prête mentalement à s'occuper d'un enfant, elle est elle-même encore en pleine croissance. Elle a besoin de temps pour se construire. La CIDE reconnaît le droit des enfants « *au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge (...)* ».

- La loi d'Épouland reconnaît l'existence du **viol entre époux**. Ainsi, forcer sa femme à avoir des rapports sexuels est considéré comme un crime. Aucun viol n'a été rapporté par la victime, mais elle est en danger de subir des violences sexuelles, car elle n'est pas prête à avoir des relations sexuelles consenties.

- Léa habite avec Hector chez ses beaux-parents. **Sa belle famille se montre hostile à son égard et la malmène.** Elle a par exemple été accusée de vol par son beau frère à deux reprises, alors qu'on a finalement découvert qu'elle n'avait rien fait. Elle est chargée de toutes les tâches ménagères, ce qui ne lui laisse pas le temps pour se divertir ou aller à l'école. Une étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a montré que moins les filles sont âgées et éduquées, plus elles risquent de subir des violences physiques au sein de leur nouvelle famille.

- Léa est encore en âge d'aller à l'école. **L'article 28 de la CIDE reconnaît le droit à l'éducation de tous les enfants** et stipule que l'enseignement primaire doit être obligatoire, et que l'enseignement secondaire doit être ouvert et accessible à tous par tous les moyens appropriés. Épouland a ratifié cette Convention.

Empêcher une jeune fille de douze ans d'aller à l'école est donc une violation de son droit fondamental à l'éducation. Sans éducation, elle risque de ne jamais travailler et d'être dépendante de son mari et de sa belle famille toute sa vie.

- De plus, plus une femme est éduquée, en particulier lorsqu'elle a fini l'école secondaire, plus elle sera attentive à la santé de ses enfants et investira dans leur éducation. Le taux de mortalité des enfants dont les mères ont au moins suivi sept années d'école sont jusqu'à 58 % moins élevés que celui des enfants dont la mère n'a pas reçu d'éducation.

## DOSSIER DE LA DÉFENSE :

Les avocats du mari doivent argumenter en sa faveur, pour le disculper ou tout du moins pour diminuer les charges invoquées contre lui. Ces avocats ont un rôle très difficile, car ils doivent jouer « l'avocat du diable ». L'accusé a le droit d'évoquer toutes les raisons de sa conduite à condition de mentionner des faits réels. Tout autre argument plausible peut être évoqué avec l'accord du juge.

### Arguments :

- **Lors du mariage, Léa a consenti à se marier.** Au regard de la loi d'Épouland, le mariage est donc possible. Aucune convention internationale qui aurait une vraie valeur juridique interdisant le mariage d'enfants n'a été signée par Épouland.

- Le mariage a été organisé dans le but de **préserver la lignée et le patrimoine de la famille.** Léa n'aurait pas pu épouser quelqu'un d'autre, sinon l'héritage serait sorti de la famille. Il fallait donc qu'elle épouse un membre de sa famille.

- La famille de Léa est assez pauvre, tandis qu'Hector a un emploi et gagne bien sa vie. **Léa est donc mieux chez lui, où elle a toujours de quoi se nourrir et se vêtir,** plutôt que chez ses parents où la vie était plus difficile. De plus, le quartier où vit Hector et sa famille est plus sécurisée, et Léa a moins de risque de se faire agresser ou harceler que là où habite sa propre famille.

- Les maisons de retraite sont très chères à Épouland. Qui va alors s'occuper des parents d'Hector, qui sont vieillissants ? **Ils ont besoin qu'une femme les aide** pour leur faire à manger, pour s'occuper de leurs traitements médicaux, pour faire les courses et le ménage. Leurs propres filles sont toutes parties habiter chez leur mari, c'est donc le rôle de leur belle-fille de s'occuper d'eux.

- À Épouland, dans les faits, les femmes ne choisissent pas avec qui elles se marient. Cela s'est toujours passé ainsi, et si **Hector et les parents de Léa avaient fait autrement,**

**ils auraient rompu avec la tradition.** Cela pourrait leur avoir causé de nombreux ennuis au sein de la communauté dans laquelle ils vivent. Ils auraient pu être rejetés, et Léa aurait pu en souffrir énormément. Peut-être n'aurait-elle jamais trouvé de mari.

- **Hector s'est toujours montré très doux et patient avec Léa.** Il ne l'a pas forcée à avoir des rapports sexuels et ne lui a pas fait subir de violence.

## DOSSIER DU JURY :

Le jury doit prendre en compte tout argument, que ce soit de la part de l'Accusation ou de la Défense. Cependant, **il doit respecter et suivre le droit international en ce qui concerne les droits humains et notamment les droits de l'enfant.**

### Le Jury doit :

écouter les deux parties attentivement. Toute sympathie personnelle pour les intervenants doit être écartée. Lors du procès, le jury peut prendre des notes pour argumenter et se souvenir des interventions lors de la prise de décision ;

après la présentation des deux parties, se retirer un instant pour prendre sa décision. Le porte-parole du jury annonce son verdict comme suit :

« Concernant l'accusation de mariage forcé contre une mineure de douze ans, le jury reconnaît l'accusé coupable/innocent... »

## DOSSIER DU JUGE :

Le juge doit garder un esprit critique, objectif et rationnel. Il intervient lors des objections, ainsi que lorsque les intervenants s'écartent du sujet. Il demande au porte-parole du jury le verdict, le lit en silence et le lui rend. Le porte-parole annonce alors le verdict à l'auditoire.

**Le juge décide** alors de la peine à infliger à l'accusé ou de sa libération.

« En vertu du droit national et international, de la Convention des droits de l'enfant, Hector est condamné à une peine de prison de... »

## TÉMOIGNAGES DE VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS POUVANT ÊTRE UTILISÉS :

« Je voudrais retourner à l'école, même si j'ai un enfant. Les gens pensent que je suis heureuse, mais je ne le suis pas, car je n'ai pas d'éducation. Je n'ai rien qui m'appartient, et tout ce que je fais, c'est nettoyer des bureaux. Si j'étais allée à l'école secondaire, j'aurais eu un bon emploi. » Anyier D., dix-huit ans, mariée de force à l'âge de quatorze ans à un homme qu'elle ne connaissait pas, Soudan du Sud (Source : HRW, 2013).

« Mes parents ont arrangé le mariage. Je n'avais pas le choix. Je n'avais même pas le droit d'aller à l'école. Dans les milieux ruraux, les gens pensent, « Ça sert à quoi, une éducation formelle, surtout pour les filles ? » Les parents disent toujours, « Personne ne sait quand on va mourir. Nos filles doivent donc se marier jeunes pour nous donner beaucoup d'enfants – des enfants qui pourront s'occuper de nous. » Je devais accepter. » Jamillah, Nigérienne de seize ans, a été forcée de se marier à quatorze ans.

« Il me faisait de mauvaises choses, je n'avais aucune idée de ce qu'est un mariage. Je courrais d'une pièce à l'autre pour m'échapper, mais à la fin il m'attrapait et me frappait et il continuait de faire ce qu'il voulait. Je pleurais beaucoup, mais personne ne m'écoutait, un jour je me suis enfuie jusqu'au tribunal où j'ai raconté mon histoire ». Nojoud Ali, Yéménite, mariée et divorcée à l'âge de dix ans. Extrait de *Moi Nojoud*, 10 ans, divorcée écrit avec Delphine Minoui, publié en 2009.



# POUR ALLER PLUS LOIN, TOUS NIVEAUX Concours d'affiches

À réaliser en fin de cours ou après plusieurs exercices ou après une animation Amnesty, une fois que les élèves ont bien cerné les enjeux et les différentes thématiques.



## Objectifs :

- Vérifier les acquis des élèves sur les différents thèmes liés aux droits sexuels et reproductifs
- Favoriser la créativité et l'originalité
- Découvrir comment faire passer efficacement un message par l'intermédiaire d'une affiche



**Méthode:** Dessin/Écriture/Réflexion/Travail de groupe



**Matériel:** SFeuilles/Ordinateur si besoin (facultatif)/Dossier pédagogique pour s'inspirer des faits et des chiffres sur les différentes thématiques/Tout autre matériel artistique utile à la réalisation de l'affiche



**Durée:** long terme

Le professeur divise la classe en petits groupes et demande à chaque groupe de réaliser une affiche sur un des thèmes développés dans le dossier pédagogique (comme le mariage forcé, les mutilations génitales, la violence sexuelle, les femmes à risques, le piège du genre, etc.). **L'affiche doit contenir un dessin ou une photo représentative du thème choisi, un slogan et un petit texte explicatif.** En plus, le professeur peut demander à chaque groupe de rédiger une « note d'intention », c'est-à-dire d'expliquer par écrit ses motivations, ses choix et méthodes pour réaliser l'affiche.

Le professeur peut donner aux élèves certains faits et chiffres donnés dans le dossier pédagogique pour les aider à créer leur slogan.

**Une fois les affiches terminées, la classe peut :**

- élire la meilleure affiche ;
- les afficher dans l'école ;
- organiser une petite exposition avec visite guidée ;
- les utiliser pour faire une journée d'action ;
- envoyer les photos de toutes les créations à la section jeunes d'Amnesty pour qu'elle les publie sur sa page Facebook jeunes et sur le site jeunes.

# FAITS ET CHIFFRES UTILES :

## LA VIOLENCE SEXUELLE

- Entre **80 et 90 %** des victimes d'agressions sexuelles sont des femmes (ONU).
- **1/5 des femmes** dans le monde seront victimes de viol ou de tentative de viol au cours de leur vie (ONU).
- **7 viols** sont commis chaque jour en Belgique (SOS Viol).

## LA SANTÉ MATERNELLE

Une femme meurt **toutes les 7 minutes** des suites d'un avortement à risque (ONU).  
Chaque jour, **800 femmes** meurent des suites de complications liées à la grossesse et/ou l'accouchement (OMS).

## LES DISCRIMINATIONS LIÉES AU GENRE

**2/3** des adultes illettrés sont des femmes (ONU, 2008).  
Dans l'Union européenne, seulement **2,4 %** des directeurs généraux sont des femmes (Eurostat, 2012).  
**Sur 10** personnes souffrant de faim dans le monde, **7 sont des filles** (FAO, 2007).

## L'IMPUNITÉ

(Source : ONU Femmes, 2011)  
**127 pays** ne pénalisent pas explicitement le viol conjugal.  
**139 constitutions** seulement garantissent l'égalité des sexes.  
**102 États** ne disposent pas de dispositions juridiques spécifiques sur la violence familiale.

## LE HARCÈLEMENT SEXUEL

(Source : AI)  
**États-Unis** : **83 %** des filles âgées de **12 à 16 ans** scolarisées dans l'enseignement public ont été victimes de harcèlement sexuel, sous une forme ou une autre ;  
**Zimbabwe** : **50 %** des adolescentes interrogées dans le cadre d'une étude menée auprès de collégiennes racontent que des inconnus leur ont imposé des contacts sexuels pendant qu'elles se rendaient à l'école ; **92 %** affirment que des hommes adultes leur ont fait des avances.

## LE MARIAGE FORCÉ

Dans le monde, tous les ans, **14 millions** de filles de moins de 18 ans seraient mariées de force (Girls not Brides).

## LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES

(Source : GAMS Belgique)  
Tous les ans, **3 millions de filles** risquent d'en subir, soit environ **8 000 par jour**.  
**180 000 femmes et jeunes filles** risquent de subir cette pratique chaque année en Europe.  
En Somalie, **98 % des femmes** sont victimes de MGF.



Avec le soutien  
de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles